

14.087 Initiative AVS Plus – 16 décembre 2015

Intervention de Laurence Fehlmann Rielle

Madame la Présidente,
Monsieur le Conseiller fédéral,
Chères et chers collègues,

L'AVS est le premier pilier de notre prévoyance vieillesse : c'est une conquête sociale majeure du 20^e siècle qui ne s'est mise en place que progressivement puisque c'est en 1925 que les premières votations ont eu lieu pour jeter les bases de cette assurance sociale et qu'elle n'est entrée en vigueur que le 1^{er} janvier 1948.

L'AVS représente plus qu'une assurance sociale, c'est aussi le symbole de la cohésion sociale puisqu'elle a permis à des générations de personnes âgées de vivre avec un revenu digne.

L'AVS repose sur des bases solides : malgré les prédictions alarmistes des partis de droite et des milieux de l'économie et de la finance, l'AVS n'est pas déficitaire. Elle a résisté à l'augmentation du nombre de retraités, à l'allongement de la durée de vie et au recul du nombre des naissances. Ce phénomène s'explique par l'augmentation de la productivité qui a permis une augmentation des salaires et donc une augmentation du produit des cotisations. Néanmoins, il faut rappeler que le taux de cotisation n'a pas augmenté depuis 1975 (8,4 %).

La Constitution fédérale prévoit que toute personne qui prend sa retraite doit pouvoir maintenir son niveau de vie antérieur de manière appropriée. Or, pour les personnes à faibles et moyens revenus, cet objectif n'est pas atteint avec les rentes actuelles de l'AVS et du 2^e pilier. Ces personnes n'ont pour la plupart pas les moyens de se constituer un 3^e pilier ce qui n'était pas prévu puisque l'on doit pouvoir subvenir à ses besoins avec les revenus des 2 premiers piliers.

A titre d'exemple, 19% des rentiers et 38% des rentières ne disposent que de l'AVS pour vivre ce qui est malheureusement insuffisant. Ces personnes peuvent bénéficier de prestations complémentaires qui sont plus ou moins généreuses selon les cantons mais cette situation n'est pas satisfaisante. D'une part, car des personnes qui ont travaillé toute leur vie ne devraient pas être obligées d'avoir recours à cette forme d'assistance et d'autre part, cela constitue un report de charges sur les cantons alors qu'un système équilibré doit être à même d'assurer un financement suffisant des rentes.

Il est donc impératif d'augmenter les rentes AVS afin de couvrir les besoins vitaux des retraité-e-s. Pour y arriver, il faudrait augmenter de 0.5 % les cotisations patronales et des salarié-e-s. C'est à la fois modique et efficient car les rentiers recevraient une rente un peu plus élevée pour une cotisation modeste.

Pour les Socialistes, cette initiative est primordiale pour trois raisons :

- Ce sont surtout les bas et moyens revenus qui en bénéficieront ;
- Les jeunes familles sont avantagées par le système de l'AVS car il leur coûte moins cher que le 2^e ou 3^e pilier et il assure un meilleur revenu à leurs parents âgés ;
- Les femmes ont en général un 2^e pilier plus faible que les hommes en raison de leur salaire moins élevé, du travail à temps partiel et de l'interruption de leur vie professionnelle en raison des maternités. Grâce au bonus éducatif et au splitting, les femmes perçoivent des

rentes AVS plus équitables. Elles seront donc logiquement aussi bénéficiaires d'une augmentation de la rente AVS qui compensera partiellement les discriminations qu'elles subissent sur le marché du travail.

Il faut donc cesser de dénigrer l'AVS et de faire peur en brandissant les risques de faillite de notre premier pilier. C'est une assurance sociale saine mais évidemment elle ne fournit pas de juteux bénéfices au secteur financier puisqu'elle distribue la plus grande partie de son avoir sous forme de rentes.

Cela explique donc pourquoi les milieux des banques des assurances continuent à propager des rumeurs de risque de faillite afin que la population perde confiance dans le système de l'AVS.

L'initiative AVS Plus, soutenue par les Socialistes, les Verts et de nombreuses organisations syndicales, est tout à fait réaliste et finançable par une modeste augmentation des cotisations sur les salaires alors que répétons-le, ces dernières n'ont pas été adaptées depuis 40 ans !

Si, en 2014, les 20 plus grandes entreprises suisses ont été capables de servir 35,8 milliards de dividendes aux actionnaires, elles peuvent absorber 0,5% d'augmentation au titre de l'AVS !

C'est pourquoi l'initiative populaire « AVS Plus : pour une AVS forte » revendique une augmentation de 10% des rentes AVS. Elle a le mérite de la simplicité et de l'efficacité. Elle ne bouleversera pas le système de notre prévoyance vieillesse mais elle permettra à la majorité de nos concitoyennes et de nos concitoyens qui ont travaillé toute leur vie d'avoir des conditions dignes pendant leur retraite.

Je vous recommande donc le soutien à cette initiative.